



**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2023- 295  
Date :

Mis en ligne le : 22 MAI 2023

**Objet :** Modification de l'arrêté municipal n° PA 2023-218 du 19 avril 2023 22 MAI 2023  
N° Acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;  
**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à 4 et L 2125-1 ;  
**Vu** la délibération du conseil municipal n° 22-188 du 14 décembre 2022 relative aux tarifs publics pour l'année 2023 ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2023-218 du 19 avril 2023 portant autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public ;  
**Considérant** qu'une erreur s'est glissée dans la dénomination de l'établissement concerné ;  
**Considérant** la nécessité de modifier la dénomination du permissionnaire ;

**A R R Ê T É**

**Article 1**

L'arrêté municipal n° PA 2023-218 du 19 avril 2023 est modifié comme suit :

*La dénomination « IS CAFE » est remplacée par « IS ».*

**Article 2**

Les autres dispositions sont inchangées.

**Article 3**

Le présent arrêté municipal peut être contesté devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4**

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Sous-préfecture d'Istres,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Général Adjoint de la Vie Citoyenne et Développement Urbain,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Madame la Directrice Economie Emploi.



Loïc GACHON,  
Maire de Vitrolles